



ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 15 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, ANVERS, GAND) and departure times (Matin, Relevée). Includes sub-tables for 'DE BRUXELLES' and 'DE GAND'.

Prix du transport des effets des voyageurs par 100 k.—d'Ans à Waremme, 80 c.—D'Ans à Tirlémont, 1 90.—D'Ans à Louvain, 2 50.—D'Ans à Malines, 5 50.

ALLEMAGNE. — Francfort, 2 juin.

Les augustes personnages réunis à Berlin, avaient l'intention d'aller déjà hier à Postdam; l'arrivée du prince d'Orange, qui paraît avoir donné à cette conférence un caractère plus politique qu'elle n'avait été jusqu'à présent, a cependant fait différer ce voyage, auquel du reste tous ces personnages n'auraient point pris part.

(JOURNAL DE FRANCFORT.)

Il est généralement question ici d'une note très-sérieuse que le gouvernement autrichien aurait adressée hier au pape, et dans laquelle il lui conseillait d'user envers la Prusse de procédés conciliateurs et plus doux; la menace de l'Autriche de retirer ses troupes des états de l'église aurait atteint son but, et le saint-siège se serait un peu mieux avisé.

La GAZETTE ECCLÉSIASTIQUE produit l'ordre du cabinet suivant, adressé à un conseiller de cette province, en faisant remarquer que ledit conseiller, appartenant à la confession évangélique, est marié avec une catholique, et fait élever ses enfants dans la religion catholique :

« J'ai appris que vous avez fait élever dans la religion catholique votre fils, qui sert dans le régiment de... quoique vous apparteniez vous-même à la religion évangélique. Bien qu'une telle conduite puisse invoquer sa justification dans les lois, je ne puis m'empêcher de vous déclarer que vous avez montré par là pour votre religion une indifférence coupable qu'il est de mon devoir de blâmer.

» FRÉDÉRIC GUILLAUME. »

— On écrit de Gottingue, le 28 mai :

Les nouvelles de Hanovre, sur la chambre des députés, sont très-favorables à la cause constitutionnelle; le nombre des membres de l'opposition augmente de jour en jour, et non-seulement parmi les députés nouvellement élus, mais même parmi les anciens, eu égard aux représentations qui leur ont été adressées par leurs commettans. Suivant des données assez sûres, on compte actuellement 39 députés en faveur du maintien de la constitution de 1833, et seulement 19 pour le ministère, et si l'on ajoute les 15 députés manquans encore à l'opposition, celle-ci s'élèverait à la majorité imposante de 54 voix sur 73.

— On mande de Tauris, 1er avril :

Le schah de Perse vient de s'éprendre d'un enthousiasme inattendu pour l'empereur Napoléon, qu'il appelle son frère et son maître. Quelqu'un lui ayant raconté les hauts faits d'armes de l'empire, le schah s'est enflammé; et, se sentant animé d'une ardeur guerrière qui a besoin d'alimens journaliers, il a ordonné que l'histoire extraordinaire de l'homme, dont il prétend devenir l'émule, fut traduite en Persan. Il passe son temps à lire lui-même cette traduction, il la commente, il médite les grandes opérations stratégiques qu'elle rapporte; et on l'entend par intervalles sous sa tente évoquer à haute voix le génie de Napoléon. Cet amour pour l'empereur français s'est rapidement répandu parmi les personnages les plus élevés de ce pays; et le prince, gouverneur de la ville que nous habitons, vient de commander à son peintre une suite de tableaux où seront représentées les ba-

tailles de Marengo et d'Austerlitz... « Le schah ne rêve plus que conquêtes... »

ANGLETERRE. — Londres, le 4 juin.

Les événemens de Cantorbéry occupent encore beaucoup l'attention des journaux. Une foule immense s'est rendue dimanche dans le village de Boughton-Hill, sur le théâtre de cette scène de désordre, et la maison où se trouvent les cadavres des individus tués a été assiégée toute la journée par les curieux. On a remarqué un grand nombre de dames parmi ces derniers.

Le nombre total des tués, du parti de Courtenay, s'élève à 10; mais il est probable qu'il y en aura encore aux blessures qu'ils ont reçues. Le lieutenant Bennett et le constable Mears ont été enterrés, le premier dans la cathédrale de Cantorbéry, le second au cimetière de Boughton au milieu d'une affluence nombreuse, et avec beaucoup de pompe. Tout est parfaitement tranquille maintenant à Boughton, et on approuve généralement la conduite des autorités.

Le coroner a commencé samedi son enquête. Après avoir entendu plusieurs témoins, il a fait comparaitre les inculpés, en état de se présenter à son interrogatoire; plusieurs d'entre eux sont plus ou moins grièvement blessés. Ce sont les nommés Ed. Wright fils, J. Goodwin, William Wills, W. Spratt, J. Spratt, Samuel Edes, Ew. Curling, John Silk et Sarah Culver. Cette dernière est une jeune paysanne d'un air très-modeste, et d'une constitution robuste. Pendant l'enquête, elle est restée toujours calme et recueillie, ne regardant personne, pas même ses compagnons. On aurait dit qu'elle envisageait ce qui se passait autour d'elle comme un rêve. Tout montre qu'elle était attachée par fanatisme à l'imposteur Courtenay. Les autres inculpés ont l'air de simples et honnêtes paysans, faits pour être la dupe de Courtenay. Un témoin déclare que Sarah Culver n'était pas avec la bande au moment de l'attaque.

Le jury, après une délibération qui a duré environ trois quarts d'heure, a déclaré coupables de meurtre ou complices, les nommés Courtenay (tué), Th. Mears, James Goodwin, Ed. Wright, père (tué), Ed. Wright, fils, W. Wills, Forster (tué), H. Hadlow (mourant), Al. Ford, P. Harvey, J. Spratt, S. Baker (tué), W. Burford (tué), T. Griggs, (tué), G. Griggs, J. Silk, G. Blanchard, Ed. Carling et W. Rye.

Sarah Culver, W. Spratt et S. Edes, qui ne sont pas compris dans le verdict, sont cependant retenus prisonniers pour être jugés comme ayant fait partie d'une bande de fauteurs de désordre. L'affaire des autres sera portée devant les juges compétens.

— Des désordres sanglants ont eu lieu le premier juin, à Waterford, en Irlande, entre la police, assistée d'un détachement de troupes, et les paysans des environs. Une exécution forcée ayant eu lieu chez un fermier qui était en retard de payer les dîmes, les paysans ont assommé la police à coups de cannes et de pierres. Deux agents de police et un caporal ont été maltraités au point qu'on craint pour leurs jours.

Le paquebot Roscoe est arrivé à Liverpool, avec des nouvelles de Montréal du 6 et de Toronto du 5 mai, reçues par la voie de New-York.

On croit que les exécutions capitales pour crimes politiques qui ont déjà eu lieu au Canada, ne seront plus suivies d'autres. L'avocat Sutherland sera déporté; Montgomery,

Pour Marie, au contraire, le charme était rompu, elle avait vu s'effacer peu à peu l'aurole de poésie dont l'imagination se plaît à entourer l'objet aimé; elle n'éprouvait plus ce trouble secret, cette agitation inexplicable qui remplit l'âme et la dilate; chez elle plus d'illusions, plus d'amour, rien qu'une cruelle réalité, rien qu'un vide affreux, le réveil au soir d'un doux songe qu'en vain elle aurait voulu prolonger!... Était-ce vice de cœur? oh! non! c'était déception, déception commune à tous et qu'à point nommé on pouvait prévoir... Pauvre Marie! en enfant elle s'était laissée prendre au piège!... elle venait de heurter des rescifs contre lesquels il n'est personne qui n'échoue, je dis personne, parce que comme la mort, ce naufrage moral est une des conditions imposées à l'humanité.

III.

C'était en mars dernier, depuis longtemps l'horloge des Arts-et-Métiers avait sonné minuit; les boutiques de la rue Saint-Martin étaient closes, et l'on n'entendait plus qu'à de rares intervalles les pas précipités d'un citadin attardé. Non loin de l'hôtel du Plat-d'Étain, une vive lumière jaillissait d'un quatrième étage; aux sons discordans d'un crin-crin mal appris qui écorchait Musard, se mêlait le bruit du plectrum d'une tourbe dansante. Là, on célébrait la fête d'un homme du peuple, car le peuple aussi a ses anniversaires; là il y avait un festin, et, à la demande générale, la salle du banquet s'était soudain transformée en salle de bal.

De l'extérieur, on aurait pu facilement remarquer dans l'embrasure d'une fenêtre ouverte et voilée par un long rideau, un jeune homme et une jeune femme dont l'expression du visage et la conformité d'humeur présentait une analogie frappante. Ils se voyaient pour la première fois, pas une parole n'avait été prononcée, en ce moment encore leurs lèvres

Anderson et Morden ont obtenu un sursis de quarante jours, et Thellier ne sera pas exécuté avant qu'on n'ait reçu la réponse de la Reine Victoria, à son pourvoi en grâce.

FRANCE. — Paris, le 4 JUIN.

Il y a eu cette année pour la fête du roi 2 nominations de commandans, 25 d'officiers et 69 de chevaliers.

— On a reçu hier au ministère des dépêches de Marseille. Elles annoncent que la santé de M. le maréchal Vallée n'est nullement inquiétante. Cette nouvelle a été communiquée immédiatement à S. M.

— Les affaires belges se traitent tous les matins à Neully de 8 à 9 heures, avec les confidens intimes de la politique secrète: c'est là qu'on lit les memorandums du roi Léopold et les notes de M. Bresson. Il paraît que les récriminations deviennent très-vives de tous les côtés.

— On lit dans la CHARTRE de 1850, journal ministériel :

« Plusieurs journaux, à propos de la question belge, s'occupaient hier d'un article de la REVUE DES DEUX-MONDES qu'ils supposaient écrit, soit par M. le président du conseil lui-même, soit sous son influence immédiate. Une pareille supposition n'a pas besoin d'être réfutée sérieusement; personne ne pensera qu'un ministre puisse passer son temps à écrire ou à dicter des articles de Revue; personne ne pensera surtout qu'un ministre des affaires étrangères ait dans la presse un organe à lui, où il dépose le secret de sa pensée.

Assurément, rien ne serait plus embarrassant pour un ministre des affaires étrangères qu'une feuille qui recevrait ses confidences et qui les publierait: dans toutes les affaires diplomatiques, la discrétion est le premier devoir, et une garantie du succès. Le plus grand tort qu'un ministre pourrait faire à ses plans, ce serait de les divulguer et de les livrer à des discussions prématurées. Qu'on le sache donc bien, une fois pour toutes, M. le comte Molé n'a dans la presse, hebdomadaire ou quotidienne, aucun organe qui soit le confident ou le dépositaire de sa pensée.

Tous les bruits qu'on a voulu répandre à ce sujet sont aussi faux que ridicules; ce sont des fables inventées à plaisir et que la polémique des partis exploite dans l'intérêt de leurs calculs et de leurs passions. Quand tel ou tel ministre ne peut être attaqué sur ses paroles officielles ou sur ses actes publics, on l'attaque sur des paroles et sur des actes qu'on lui attribue faussement, sur des opinions qu'on lui suppose, sur des projets qu'on lui prête, et dont on va même au besoin chercher la révélation jusque dans les feuilles les plus ouvertement hostiles au cabinet.

— A l'occasion du budget du ministère de l'intérieur, il a été fait à la chambre quelques observations sur l'enseignement populaire de la musique en France. Un député a donné des explications sur ce qui se passe dans les écoles gratuites de Paris pour démontrer que ce ne sont pas seulement des essais qui ont été tentés, mais d'excellens résultats qui ont été obtenus. L'enseignement du chant a lieu aujourd'hui à Paris dans cinquante écoles mutuelles, dans plusieurs écoles simultanées et dans dix classes d'adultes-hommes.

Plus de 2,500 enfans et de 600 adultes se livrent à l'étude du chant dans ces écoles, et 10,000 enfans reçoivent une instruction musicale préparatoire par des exercices généraux en participant aux chants de prières et de marches. Grâce à l'admirable méthode de M. Wilhem, au zèle persévérant de cet excellent professeur et de ses collaborateurs, les élèves,

étaient immobiles, et pourtant ils se comprenaient; une puissance attractive, plus forte mille fois que celle de l'aimant sur le fer les avait rapprochés; cloués au sol en face l'un de l'autre, tous deux attendaient un mot, un sourire pour sortir enfin de cette absorption pénible, état normal où toutes les facultés semblent sous l'influence d'un charme magnétique. Le jeune homme était un mien ami, artiste bien connu, et que je nommerai Paul; la jeune femme c'était Marie.

Ce tête à tête si poétique et si pur, cette muette contemplation de deux êtres qu'un lien mystérieux unissait, fut tout à coup interrompu par l'arrivée toute prosaïque de Philippe, qu'une tendre sollicitude faisait rechercher sa femme, infortuné mari que la fatalité condamnait à jouer un rôle ridicule avant même la conception du drame.

Ramenée dans la foule, Marie dut répondre aux éclats bruyans d'une gaité qu'elle partageait si peu, se livrer à des plaisirs qui, pour elle, équivalaient à des tortures. Paul, blotti dans un coin, songeait à l'étrangeté des événemens de cette vie; lui, le matin encore, heureux et libre, se trouvait le soir malheureux et enchaîné à la destinée d'une femme vendue à un autre de par la loi et M. le maire, comme l'âme d'un damné au prince des démons.

Le jour venait de poindre, déjà l'on songeait au départ; Paul n'avait pas bougé de place. Marie étant venue se placer près de lui, il ne larda pas à s'en apercevoir, et avec une émotion qu'il ne put maîtriser, il saisit sa main, la baisa, un léger serrement répondit au sien; alors, se penchant vers elle, il lui dit: « Les heures s'envolent, je vais voir s'évanouir le plus beau de mes rêves, » puis il ajouta, mais si bas que dans son trouble, la jeune femme ne put l'entendre: « C'en est fait, nous ne nous verrons plus, peut-être? » Heureusement!... cette seconde idée eût tué Marie, puisque la première, celle qu'il fallait se séparer de

FEUILLETON.

L'AMOUR QUI TUE.

I.

Marie était un ange de 18 ans, aux longs sourcils, à la brune chevelure, aux formes ravissantes, mais pâle, mélancolique; fleur étiolée et souffreteuse, penchée vers la tombe comme le roseau sur les eaux du lac. Orpheline dès l'enfance, il ne lui restait que sa mère, veuve d'un général de l'empire n'ayant laissé d'autre fortune qu'un nom illustré sur les champs de bataille; femme laborieuse qui était, à force de travail, parvenue à se créer une honnête aisance qu'elle sut mettre à profit pour l'éducation de son enfant, personne accomplie qu'elle pensait unir bientôt et avantageusement.

Le cœur de la jeune fille avait déjà parlé; un artisan du voisinage, franc et bon garçon, riche de quelques économies, adorait Marie, et avait su lui inspirer de l'amour; demande en règle fut formée, et la tendre mère, cédant à de vives instances, oublia qu'elle avait rêvé pour sa fille un avenir plus brillant, elle crut assurer son bonheur, et consentit à cet hymen, véritable mariage d'inclination, qui s'accomplit sous les plus heureux auspices.

II.

Six mois s'étaient écoulés, la lune de miel avait eu son cours, et Philippe (c'est le nouvel époux), de plus en plus idolâtre de sa femme, s'efforçait de lui complaire par les soins les plus empressés, les attentions les plus délicates, sachant deviner ses desirs qui tous étaient aussitôt satisfaits que formés; en un mot, Philippe époux était toujours amant.

qui changent si souvent de quartier à Paris, retrouvent partout le chant, et c'est à l'unité et à la sûreté de l'enseignement que l'on doit les résultats si remarquables dans les réunions générales de chant de l'Orphéon qui sont composées d'élèves envoyés des douze arrondissements de Paris.

On assure que M. de Talleyrand a remis à un haut personnage dont il reçut la visite à son lit de mort, une cassette renfermant des papiers mentionnés dans la correspondance de Dumouriez et qui expliquent les manœuvres mises en usage par ce général pour composer un parti militaire au duc de Chartres. On est très-occupé à mettre en ordre ces papiers.

On écrit de Toulon, le 31 mai :

Poursuite des affaires du Mexique, quelques bâtimens ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir. La petite escadre qui sortira de notre port pour se rendre dans le golfe du Mexique se composera de la corvette-avisos la *PERLE*, de deux bricks, le *VOLTAIRE* et la *BADINE* (ce dernier est déjà parti), et la gabarre *l'Indienn*.

Le 27 mai, lorsque le paquebot-poste, le *VAR*, est parti d'Ajaccio (Corse), il n'était question dans cette ville que de l'assassinat commis sur la personne de M. Pozzo di Borgo, neveu de l'ambassadeur russe à Londres, et payeur-général. Il se rendait à sa campagne; les assassins l'ont attendu sur la route et lui ont tiré deux coups de carabine presque à bout portant.

Le pyroscaphe de *NICOLAS*, parti de St-Petersbourg, le 26 mai, pour Lubeck, a été brûlé en mer dans la nuit du mercredi au jeudi. Il avait 165 passagers à bord, parmi lesquels on remarquait plusieurs personnes de marque qui se rendaient en Angleterre pour le couronnement. On n'a eu que le temps de pousser le navire sur un banc de sable vers la côte de Mecklembourg. Cinq passagers seulement ont péri. Les objets précieux, les voitures de luxe et les riches bagages que transportait le *NICOLAS*, n'ont pu être sauvés, même en partie. Le sac aux lettres n'a pas même échappé au naufrage.

C'est par un passager arrivé lundi matin de Hambourg au Havre, sur le steamer le *PARIS*, que nous avons reçu la nouvelle de ce malheureux événement.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il paraît, d'après les correspondances de la frontière d'Espagne, qu'un grand nombre d'exécutions militaires ont lieu chaque jour au quartier-général de D. Carlos.

On mande de Haro, 25 mai, que don Sébastien s'est mis à la tête de l'armée carliste qui est en révolte contre le prétendant; Villa-Réal a été nommé son chef d'état-major.

La correspondance de Bayonne est du 31 mai. On avait reçu la confirmation de l'occupation de Vera par les christinos; la place n'a pas été défendue par les carlistes. O'Donnell y a fait arborer un drapeau blanc, en signe de ses intentions amicales pour la population, qui presque tout entière avait évacué la ville. Tout était tranquille le 28, à Estella.

Les lettres de Saragosse, du 29, disent que des détachemens royalistes se sont montrés dans les environs de cette ville.

D'après des nouvelles de Madrid, du 28 mai, le général Latre devait reprendre le lendemain ses fonctions de ministre de la guerre. C'est le 28, dans l'après-midi, que M. de Fezenzac a dû être présenté à la reine par M. d'Ofalia. L'allocution que l'ambassadeur de France devra adresser à S. M. a été communiquée au président du conseil. On y parle surtout beaucoup, dit-on, des espérances conçues pour l'avenir de l'Espagne, et la réponse de la reine devait être dans le même sens.

On écrit d'Arneguy, 26 mai: « Je me hâte de vous annoncer qu'hier soir à neuf heures le brigadier carliste Zubiri, qui commande à Burguète et sur la ligne, a manqué d'être assassiné dans son logement par ses soldats révoltés contre lui. Il est parvenu à prendre la fuite avec son fils, en portant sur son dos quelques effets. Cet événement se rattache à cette trainée d'insurrections qui se manifestent sur tous les points du pays occupé par les carlistes. J'attends demain des détails plus circonstanciés que je vous transmettrai. »

## BELGIQUE. — Bruxelles, le 6 juin.

On assurait ce matin que le roi était parti hier dans l'après-dîner pour Paris, et que son voyage sera de peu de durée. Cette nouvelle est controuvée.

L'homme que le hasard avait jeté en travers de sa route, lui porta un tel coup qu'elle perdit connaissance.

Au bruit de sa chute; Philippe accourut, chacun s'empressa autour d'elle. Paul ne fit pas un mouvement, il avait perdu le sentiment de son existence.

## IV.

Depuis quinze jours, il n'était plus qu'estion de ce bal, Paul et Marie ne s'étaient pas revus; amené chez un tiers par des amis qui n'avaient entr'eux aucunes relations, ils ignoraient jusqu'au nom de l'autre moitié d'eux-mêmes; et d'ailleurs Paul n'était point un de ces hommes qui portent sans scrupules le trouble et la désunion dans un ménage; Marie connaissait toute l'étendue des obligations qu'un cruel préjugé impose; victime du guet-apens que nos mœurs tendent à l'inexpérience, elle était résignée à vider jusqu'à la lie la coupe amère, elle pouvait souffrir et mourir, mais compromettre le nom qu'un honnête homme avait confié à son honneur, jamais!

Les choses en étaient là, lorsque le hasard, la fatalité plutôt, vint attiser le foyer ardent qui dévorait deux cœurs si bien faits pour s'aimer, et rendre ainsi une catastrophe inévitable.

Certain jour, Paul, l'œil morne et la tête baissée, cheminait silencieusement sur le boulevard du Temple; arrivé à la hauteur du Jardin-Turc, quelqu'un le heurta; il leva les yeux, Marie était devant lui.

Cette brusque apparition le tira pour un instant de sa torpeur. « C'est Dieu qui l'aura voulu! s'écria-t-il. Puis il se tut, le sang l'étouffait, et la pauvre Marie rougissant, tremblait de tous ses membres, comme un accusé en présence de son juge. Peu à peu le calme revint et la conversation s'engagea. Répéter tout ce qu'ils dirent serait impossible; il est de ces demi-mots, de ces phrases entrecou-

— Indépendamment des personnes arrêtées par suite des derniers désordres, plusieurs autres jouissant d'une position plus influente, ont été interrogées par l'autorité judiciaire. Nous avons lieu de croire néanmoins que nul ne sera inquiété pour le simple fait d'avoir protesté avec une chaleureuse indignation contre le morcellement dont nous sommes menacés.

M. Dumortier est arrivé hier à Bruxelles. Nous apprenons que le conseil communal de Tournay est saisi d'une protestation contre les 24 articles. (BELGE.)

— Le Roi, par arrêté du 14 mai 1858, a nommé M. le prince de Ligne son ambassadeur extraordinaire, pour le représenter au sacre et couronnement de S. M. la reine du royaume uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

(MONITEUR.)

— Mgr. le prince de Ligne, MM. le baron d'Hoogvorst fils, le comte Dandelot fils, et le comte d'Aerschot fils partiront avec toute leur suite pour Ostende, vendredi prochain, à 8 heures du matin.

Leurs équipages consisteront en cinq voitures attelées ensemble de 14 chevaux et un courrier en avant.

— M. Henri Bosch est nommé consul à Lima.

— On remarque dans le bassin de Bruxelles, deux jolis yachts, dont l'un appartient à M. Verboeckhoven, peintre de marine; on nous a assuré, dit le *COURRIER*, que cet artiste allait se rendre à Ostende et de là dans la Tamise pour y faire les études et les dessins nécessaires à deux grands tableaux de marine qui lui ont été commandés par un haut personnage.

— Mercredi dernier on a trouvé sur la route de Hal à Braine-le-Comte, morte dans son cabriolet, la nommée Stéphanie Jacquier, domiciliée au Petit Roulx, âgée de 26 ans, elle fut transportée chez le sieur Pierre Aguessens, à Hennuyères ou le juge-de-peace du canton de Soignies accompagné de MM. Bouillard médecin et Dever, chirurgien, procédèrent à l'autopsie, il fut reconnu que la mort avait été causée par un épanchement de lait, cette fille était enceinte, elle était venue à Hal, faire ses couches.

Bruxelles, le 6 juin. — (3 heures). En valeurs et fonds indigènes, la bourse a été aussi nulle que les jours précédents, il y a tendance à la baisse sur plusieurs des actions ordinairement favorisées. Ces dispositions sont attribuées aux inquiétudes semées à dessein par des esprits turbulents, incapables de comprendre le tort qu'ils portent aux intérêts moraux et matériels, en cherchant la gloire de se montrer hommes politiques.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/8 p., 5 p. c. 102 p., 4 p. c. 92 1/2 p. Il est inconcevable qu'avec la bonne tenue du 5 p. c. sur les places étrangères, cet emprunt soit offert ici par grandes masses. Le crédit de l'Etat souffre des difficultés de circonstances, mais si au-dehors il se soutient, il doit être évident au-dedans que rien n'est en péril. Société Générale titres en nom fl. 856 p., certificats au porteur émission de Paris 1778 p.; Société de Mutualité 1195 (119 1/2) et p.; Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2) p.; Sarrolongchamps 1755 (175 1/2) A.; Société Nationale continuant à être demandés 1285 (128 1/2) A.; Bois des Hamandes 97 (48 5/8) p.; Chemin de fer de Sambre et Meuse 98 1/2 (49) A.; Société Lumière de Saint-Léonard 1050 (105) p.; Emprunt de la ville 96 1/2 p. L'actif espagnol conserve sa bonne position, il a donné lieu à plus d'affaires que la veille, généralement on croit à la hausse, prix 21 5/4 beaucoup d'argent sans vendeurs.

## MARCHÉ DES HUILES ET GRAINES.

Il n'y a pas eu d'affaires.  
Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 7/8 A., 15/16 p.; Banque d'Industrie 105 1/2 A. 106 p.; Banque Commerciale 115 1/2 A. 116 p.  
Amsterdam, 5 juin. Ardoin 21 7/16.

## LIÈGE, LE 7 JUIN.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que la société des Hauts-Fournaux de Selessin avait commandé en Angleterre plusieurs machines à vapeur nécessaires à cet établissement.

Depuis quelques jours ces machines sont en grande partie arrivées, et l'on compte recevoir bientôt celles qui doivent compléter cette commande.

La société des Hauts-Fournaux s'est engagée envers la maison Bulton-Watt et comp., Soho, à Birmingham, à faire monter et mettre en activité ces diverses machines, par les monteurs de la maison anglaise.

On nous assure que la société des Hauts-Fournaux de Selessin a fait demander au gouvernement l'autorisation de recevoir en franchise de droits, ces machines confectionnées en Angleterre, en alléguant qu'elles sont inconnues en Belgique. S'il en est ainsi, la prétention de cette société ne serait nullement fondée: les cinq machines dont il s'agit, de la force de 80 chevaux chacune, ont été construites d'après le système de Bulton-Watt, à basse pression, construction connue

pees qui partent de l'âme et dont le parfum s'arrête aux lèvres de celui qui les prononce, suaves riens, dialecte entraînant, irrésistible qui bruit à l'oreille qu'il frappe, plus doux, plus énivrant encore que la voix des Archanges: le langage du cœur est insaisissable, la plume serait inhabile à le reproduire, le lecteur à le comprendre. Qu'il me suffise d'ajouter pour l'intelligence de mon récit, que quand les deux amants se quittèrent, rendez-vous aux châtés consécutives avait été donné et pris pour le surlendemain; ils voulaient l'occasion d'un nouveau et mutuel échange de pensées.

Pauvres enfans! assez fous pour se croire devant les hommes aussi purs qu'ils l'étaient devant Dieu, quand le monde pouvait déjà les stigmatiser, et la société leur jeter à la tête le mot: *Adultère!*

Paul, exact au rendez-vous, attendait depuis une heure l'unique objet de toutes ses pensées; l'esprit inquiet, il formait mille conjectures, recherchait qu'elle pouvait être la cause d'un retard dont chaque minute lui semblait un siècle; tour à tour agité par la crainte ou bercé par l'espérance, de l'œil il parcourait l'espace que resserrait l'étroit horizon. Il était au supplice!... Vint à passer un convoi, le char était suivi par des personnes que, pour la plupart, Paul crut reconnaître; à leur tête se trouvait Philippe, Philippe, l'époux de Marie, marchant d'un pas assuré, et qui semblait sous le coup d'une poignante douleur, sans réfléchir ni se rendre compte de ses impressions et des motifs qui le faisaient agir; Paul suivit l'impulsion donnée au cortège; il marcha aussi, mais le regard fixe, l'air hébété; il y avait dans son fait de la léthargie et du somnambulisme. Quand il se réveilla, il était devant une fosse fraîchement comblée, une croix de bois venait d'y être plantée, elle portait cette inscription: *Marie, morte à dix-neuf ans, priez Dieu pour son âme!*

en Belgique depuis plus de 15 ans, et les établissements de Seraing, Ougrée et autres, en possèdent d'absolument semblables.

Nous pensons donc que si la Société de Selessin parvenait à obtenir la remise de droits qu'elle sollicite, elle serait gratifiée d'un privilège tout à-la-fois onéreux pour le trésor et nuisible à l'industrie belge.

Le fait de savoir si les machines dont il s'agit, sont, en effet, inconnues chez nous, est d'ailleurs facile à vérifier, et avant de prendre une détermination, le gouvernement ne doit rien négliger pour parvenir à cette vérification. L'objet en vaut la peine; il convient d'y penser mûrement; car, en calculant le poids d'une machine avec sa soufflerie, on trouvera qu'elle pèse à-peu-près 100,000 kil. Les cinq machines donneraient donc un poids total de 500,000 kil. et les droits s'élevaient à 400,000 fr. environ.

Nous ferons remarquer, à cette occasion, que le gouvernement devrait se montrer plus difficile qu'il ne l'est, à accorder des remises de droits, sur des machines que l'on présente comme inconnues; et dans les cas, où, en effet, les machines et outils que l'on veut introduire ne seraient pas connus dans le pays, il conviendrait d'imposer aux introducteurs l'obligation de remettre un plan sur une échelle déterminée, avec tous les détails nécessaires, pour que le gouvernement soit à même de les communiquer aux personnes intéressées. C'est le seul moyen, selon nous, d'obtenir une sorte de compensation à la perte que fait le trésor public par la remise des droits.

Parmi les journaux qui défendent, avec persévérance, la véritable cause libérale, nous avons toujours placé, en première ligne, l'*OBSERVATEUR* de Bruxelles. La tolérance éclairée de ses opinions et la modération habituelle de sa polémique lui ont acquis l'estime et la sympathie de tous ceux qui s'intéressent au développement pacifique de nos institutions et de notre prospérité. C'est une justice que nous aimons à lui rendre avec d'autant plus d'empressement que la ligne de conduite qu'il a adoptée est aussi celle qui a été choisie par le *POLITIQUE* et que les principes qu'il défend sont absolument les mêmes que ceux pour lesquels nous combattons à notre tour. D'où vient donc que l'*OBSERVATEUR* semble depuis quelque temps se complaire à jeter des doutes sur notre coopération franche et loyale à l'œuvre du progrès, en accueillant et en propageant des accusations absurdes, contre lesquelles nous avons protesté de toutes nos forces et qui n'ont pas le moindre fondement? D'où vient qu'il nous représente à son tour, lui qui connaît la sincérité de nos opinions, et qui a plus d'une fois applaudi à nos efforts contre les tentatives du parti rétrograde, comme les auxiliaires du *Courrier de la Meuse*, et les soutiens d'une cause qui n'est point la nôtre? L'*OBSERVATEUR* a toujours combattu, jusqu'à présent, les prétentions politiques des hommes de la Banque. Malgré cela, il a défendu et appuyé, en diverses circonstances, la candidature de citoyens notoirement connus pour être banquistes. Or, nous est-il jamais arrivé de lui reprocher ce fait, de le transformer en un acte de trahison, de l'accuser d'avoir conclu un pacte avec le *COURRIER BELGE*, de se laisser trainer à la remorque par ce journal? Non jamais. Il y a parmi les banquistes des hommes aussi honorables, aussi indépendans, aussi éclairés que parmi leurs adversaires. Eh bien, il en est de même chez les catholiques. Pourquoi donc un journal libéral ne pourrait-il, sans compromettre les principes de la vraie liberté, sans être infidèle à ses antécédens, sans avoir abdiqué aucune de ses opinions, défendre la candidature d'un catholique indépendant, capable et éclairé?

Notre conseil communal se réunira le samedi 9 du courant, à 5 heures. Voici les principaux objets portés à l'ordre du jour :

Discussion du rapport de la commission de comptabilité sur le budget des hospices pour 1858.

Projet de règlement du bureau de bienfaisance.

Réclamation des savonniers tendante à des modifications au règlement général en ce qui concerne leurs exportations.

Rapport de la commission des travaux publics :

1. Sur un plan de rectification de la rue de l'Agneau ;  
2. Sur un échange proposé par M. Hubart ensuite de la régularisation de la Place St-Jean.

Décision à prendre sur une proposition de MM. Dayeneux et Modave de faire l'avance des fonds nécessaires à la construction d'un égout rue du Collège.

Une tête plus fortement organisée que celle de mon malheureux ami n'aurait pu résister, sa raison l'abandonna, il se mit à courir çà et là comme un insensé, heurtant à sa suite, arbres et monuments. L'un des gardiens du cimetière le prit en pitié et parvint, non sans peine, à connaître sa demeure et à le placer dans un sacre.

En rentrant il se mit au lit, et bientôt se manifestèrent en lui tous les symptômes d'une fièvre cérébrale.

Quant à Marie, c'était l'avant-veille, le soir même de sa rencontre avec Paul qu'elle avait rendu le dernier soupir au milieu des plus violentes convulsions. Il courait dans le voisinage d'étranges bruits sur sa mort, mais les médecins ne purent en déterminer la cause.

## VI.

Un mois plus tard, Paul était en pleine convalescence, je crus pouvoir lui remettre sans danger une lettre à son adresse et dont le timbre de la petite-poste attestait déjà l'ancienneté; elle était ainsi conçue : « Sans en prévoir la conséquence funeste, j'avais souscrit un pacte bien odieux, puisqu'il tend à porter atteinte à l'œuvre du Créateur qui fit l'âme d'essence libre. Mon existence était donc à jamais perdue, je ne pouvais plus accepter la vie qu'au prix de la honte. « La mort me tendait les bras, j'ai dû m'y jeter pour me soustraire à la tyrannie des hommes; on m'avait vendue, je me suis rachetée. » Dieu jugera!... Pardonnez-moi, Paul, vous serez seul au rendez-vous; mais un jour nous nous reverrons, j'espère, là-haut, du moins; nous trouverons des loix en harmonie avec les besoins du cœur!... Adieu!... à vous ma dernière pensée!... »

» MARIE. »

Paul essaya ses yeux baignés de larmes, puis il les leva vers le ciel en disant : « O mon bon ange! priez pour moi! »

Demande du sieur Discry tendante à réunir à sa propriété le bras de l'Ourte qui sépare l'île Prion du rempart au quai de l'Ourte.

Rapport de la commission des taxes municipales sur quatre procès-verbaux rédigés à charge des sieurs Gérard, George, Grimberieux et Delvaux.

Demande du sieur Delwenne d'acquérir une parcelle de terrain faisant l'angle des rues de l'Université et Sœurs de Hasque.

Rapport des commissions d'instruction publique et de comptabilité :

1. Sur les propositions de M. Buckens pour couler et ciseler la statue de Grétry.

2. Sur la demande de M. Geefs d'obtenir le complément du prix de la statue.

Le JOURNAL DE LA HAYE reproduit le résumé de l'article de M. Dumortier, concernant le traité du 15 novembre.

— On écrit de Namur, 5 juin :

Une partie de notre garnison doit nous quitter le 10 de ce mois, pour aller cantonner dans les environs de Bruxelles; huit compagnies du 1er régiment de chasseurs à pied, partiront pour cette destination, ainsi qu'une autre compagnie du même corps qui est à Dinant. Cinq compagnies du 9<sup>me</sup> régiment, actuellement en garnison à Huy, viendront à Namur le 9 pour y rester. Trois escadrons du 2<sup>me</sup> régiment de lanciers ont dû quitter hier Louvain pour se rendre à Bruxelles.

— On lit dans l'ÉCLAIREUR :

Nous apprenons avec plaisir que Namur va avoir aussi son exposition de tableaux. Quelques artistes de talent se sont entendus pour en former le noyau, et tout fait croire que bien qu'elle ne soit en quelque sorte qu'improvisée, elle n'en sera pas moins très-digne de l'attention de nos concitoyens et des nombreux étrangers qui se trouveront à Namur pendant la durée de son ouverture. Cette exposition, qui s'ouvre par le seul effet de la bonne volonté de quelques artistes, fera venir, nous osons l'espérer, l'idée de créer ici comme à Liège, comme à Malines, comme à Bruges et plusieurs autres villes de la Belgique, une association pour l'encouragement des beaux-arts, dont le but principal serait de ramener périodiquement des expositions de ce genre.

Messieurs les artistes qui auraient l'intention d'envoyer des objets d'art à notre exposition, doivent les adresser avant le 20 juin, franc de port et bien emballés, à M. Marinus, directeur de l'académie de peinture en cette ville. On ne recevra toutefois que des œuvres originales; les copies de dessins, gravures, lithographies, peintures, etc., ne seront pas admises.

MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE LIÈGE.

A la suite d'un sermon qu'il a prononcé dans le carême dernier, sur la suprématie du saint-siège, Mgr. l'évêque de Liège vient de faire imprimer un écrit par lequel il repousse l'accusation d'avoir conspiré contre le précédent gouvernement et de conspirer aujourd'hui contre le gouvernement prussien, par suite de l'affaire de Cologne.

Ces accusations, y est-il dit, sont tellement mensongères que nous avons toujours cru inutile de les réfuter; mais puisqu'on les a rendues en quelque sorte solennelles, en les faisant retentir dans toutes les cours de l'Europe, nos meilleurs amis, qui jusqu'ici les avaient traitées de ridicules, ont jugé qu'une réponse ne serait pas inopportune.

Les accusateurs font reposer la première incrimination sur un fait, sur une alliance intime avec MM. de Potter et Tielemans, sur une ligne avec ces messieurs, condamnés, a-t-on dit, comme ennemis de leur pays.

Nous osons dire que personne n'est plus convaincu du contraire que le roi de la Néerlande lui-même et son fils aîné le prince d'Orange.

Voici les faits que la discrétion me permet de faire connaître.

Ici Mgr. rappelle qu'appelé en 1825 à la régence du collège philosophique, il représenta respectueusement au roi, dans une conférence qui dura quatre heures, que cet établissement pour réussir devait subir des modifications essentielles. Le roi fut loin de s'offenser de ces observations qui venaient à la suite de celles reçues de tous les autres supérieurs ecclésiastiques du pays. Cependant ses arrêtés furent exécutés, et Mgr. en fut la première victime, l'établissement qu'il dirigeait dans le Nord fut fermé par le gouverneur du Brabant septentrional depuis ministre des finances, avec lequel il continua cependant des relations suivies jusqu'en 1829, en lui communiquant ses observations contre la susdite institution. En 1829, Mgr. fut appelé au siège de Liège et dit au roi à cette occasion, que si les lois sur l'enseignement n'étaient modifiées, il ne pourrait contribuer comme évêque à la réalisation de ses plans pas plus qu'il ne l'avait pu comme régent du collège philosophique. Là-dessus Mgr. rentra dans la solitude à Hageveld, son ancien petit séminaire.

— Au mois de juin, il parut deux arrêtés qui semblaient rendre le collège facultatif, mais ce n'était qu'un palliatif. Mgr. ne craignit pas de perdre la dignité dont on l'avait investi. Il soutint dans une brochure (à laquelle les conventions ne lui permettaient pas de mettre son nom, mais que le roi, plusieurs de ses ministres, le nonce et l'ambassadeur à Rome savaient être de lui), que le collège philosophique n'en restait pas moins obligatoire. Après de nouvelles négociations, le roi prit l'arrêté du 2 octobre qui termina la querelle à la satisfaction de tous et assura le même jour à Mgr. que, dans trois mois, il supprimerait le collège, déjà supprimé de fait par l'arrêté, et mettrait un catholique à la direction du culte. Le roi tint parole plus tard. Cependant, Mgr. lui fit observer que, vu l'agitation des esprits, il eût fallu le faire au moment où l'on rouvrait les séminaires.

Avant son départ de Bruxelles, le roi permit à Mgr. de lui exposer, par écrit, ses vues sur les autres points controversés entre le gouvernement et l'opinion publique, et S. M. ne s'offensa nullement de sa franchise, non plus que de sa brochure intitulée ESSAI SUR LE MONOPOLE DE L'ENSEIGNEMENT.

D'ailleurs les relations de Mgr. à Bruxelles étaient connues. Elles n'existaient qu'avec très-peu de familles catholiques, et, parmi les libéraux, qu'avec le ministre de l'intérieur et l'ambassadeur de Rome. Cependant, de retour à La Haye, les ministres l'invitèrent à entrer en quelques relations avec M. de Potter dont l'influence croissait de plus en plus.

Mgr. explique ici l'alliance catholico-libérale. On voulait perdre le nonce, on s'adressa à l'auteur du SCRIPION DE RICCI pour écrire contre lui; celui-ci s'y refusa et ce refus lui concilia l'estime des catholiques. On traita avec lui des griefs, mais ces relations étaient si peu importantes que Mgr. n'en eut pas même connaissance pendant son séjour à Bruxelles. Pendant la dernière session d'octobre, Mgr. fut chargé de faire insinuer à M. de Potter qu'on l'élargirait s'il en faisait la demande. Il pria M. Tielemans d'être son interprète. M. de Potter se refusa à la faire; il voulait en outre une réparation d'honneur. Depuis lors Mgr. n'eut aucune relation avec M. de Potter. Mgr. avait fait preuve de bonne volonté, il en reçut en haut lieu des remerciements.

Après avoir donné ces explications, Mgr. répète qu'il n'a jamais eu la moindre relation avec Mgr. l'archevêque de Cologne, et n'en a jamais reçu aucune communication d'aucun genre; il n'a écrit qu'une seule fois à un dignitaire ecclésiastique de la Prusse, ça a été du temps de Mgr. de Spiegel relativement à la publication des MÉMOIRES POUR SERVIR À L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA PRUSSE, publication à laquelle il n'avait aucune part.

Il en est de même du clergé de son diocèse; il est possible que quelques curés des frontières aient eu des relations avec leurs voisins et amis; mais il est étranger à ces relations, et il serait déraisonnable, du reste, d'y attacher la moindre importance. Le clergé du diocèse de Liège est sage, modéré, prudent, attaché à ses devoirs et éloigné de toute idée de bouleversement. Dans une lettre confidentielle écrite en latin, lettre qui a été publiée par les journaux dévoués au gouvernement prussien, Mgr. a cherché à consoler le clergé de l'interdit que Mgr. De Droste avait été obligé de prononcer, en lui disant que le gouvernement prussien avait été induit en erreur, et que loin d'user de représailles, le clergé prussien devait continuer d'être traité, comme sous Mgr. de Spiegel, avec respect et bienveillance.

Si dans son mandement il a touché les deux grandes questions dogmatiques en Prusse, c'est qu'il le devait; Mgr. l'archevêque de Paris a donné son adhésion à l'allocation de Grégoire XVI sur les mariages mixtes, et cependant il n'avait pas comme Mgr. Van Bommel un intérêt de position à faire cette communication à ses ouailles, car sur une frontière de vingt lieues de long la population de son diocèse est en contact avec celles de Cologne et de Munster; il devait donc les instruire des hautes décisions prises sur des points de doctrine qui, à raison de leurs relations avec leurs voisins, les concernaient aussi bien que ceux-ci.

Mgr. fait remarquer qu'à cette occasion il a exprimé ses vœux sincères pour la paix et l'union, et qu'il a répété que les seules armes avec lesquelles un chrétien doit soutenir le combat de la foi, sont la PATIENCE, la DOUCEUR, la CONSTANCE et la CHARITÉ, et qu'il n'y a que celles-là que Dieu BÉNISSE et RENDE INVINCIBLES. Je pense qu'un tel langage n'est pas celui d'un homme qui pousse à la révolte; il a cité ses actes, et ses actes démontrent de son innocence; ses ennemis l'accusent et ne citent pas le plus petit fait à l'appui de leurs allégations; c'est au public maintenant de juger.

— Mgr. fait remarquer qu'à cette occasion il a exprimé ses vœux sincères pour la paix et l'union, et qu'il a répété que les seules armes avec lesquelles un chrétien doit soutenir le combat de la foi, sont la PATIENCE, la DOUCEUR, la CONSTANCE et la CHARITÉ, et qu'il n'y a que celles-là que Dieu BÉNISSE et RENDE INVINCIBLES. Je pense qu'un tel langage n'est pas celui d'un homme qui pousse à la révolte; il a cité ses actes, et ses actes démontrent de son innocence; ses ennemis l'accusent et ne citent pas le plus petit fait à l'appui de leurs allégations; c'est au public maintenant de juger.

— Mgr. fait remarquer qu'à cette occasion il a exprimé ses vœux sincères pour la paix et l'union, et qu'il a répété que les seules armes avec lesquelles un chrétien doit soutenir le combat de la foi, sont la PATIENCE, la DOUCEUR, la CONSTANCE et la CHARITÉ, et qu'il n'y a que celles-là que Dieu BÉNISSE et RENDE INVINCIBLES. Je pense qu'un tel langage n'est pas celui d'un homme qui pousse à la révolte; il a cité ses actes, et ses actes démontrent de son innocence; ses ennemis l'accusent et ne citent pas le plus petit fait à l'appui de leurs allégations; c'est au public maintenant de juger.

— Mgr. fait remarquer qu'à cette occasion il a exprimé ses vœux sincères pour la paix et l'union, et qu'il a répété que les seules armes avec lesquelles un chrétien doit soutenir le combat de la foi, sont la PATIENCE, la DOUCEUR, la CONSTANCE et la CHARITÉ, et qu'il n'y a que celles-là que Dieu BÉNISSE et RENDE INVINCIBLES. Je pense qu'un tel langage n'est pas celui d'un homme qui pousse à la révolte; il a cité ses actes, et ses actes démontrent de son innocence; ses ennemis l'accusent et ne citent pas le plus petit fait à l'appui de leurs allégations; c'est au public maintenant de juger.

— Mgr. fait remarquer qu'à cette occasion il a exprimé ses vœux sincères pour la paix et l'union, et qu'il a répété que les seules armes avec lesquelles un chrétien doit soutenir le combat de la foi, sont la PATIENCE, la DOUCEUR, la CONSTANCE et la CHARITÉ, et qu'il n'y a que celles-là que Dieu BÉNISSE et RENDE INVINCIBLES. Je pense qu'un tel langage n'est pas celui d'un homme qui pousse à la révolte; il a cité ses actes, et ses actes démontrent de son innocence; ses ennemis l'accusent et ne citent pas le plus petit fait à l'appui de leurs allégations; c'est au public maintenant de juger.

— Mgr. fait remarquer qu'à cette occasion il a exprimé ses vœux sincères pour la paix et l'union, et qu'il a répété que les seules armes avec lesquelles un chrétien doit soutenir le combat de la foi, sont la PATIENCE, la DOUCEUR, la CONSTANCE et la CHARITÉ, et qu'il n'y a que celles-là que Dieu BÉNISSE et RENDE INVINCIBLES. Je pense qu'un tel langage n'est pas celui d'un homme qui pousse à la révolte; il a cité ses actes, et ses actes démontrent de son innocence; ses ennemis l'accusent et ne citent pas le plus petit fait à l'appui de leurs allégations; c'est au public maintenant de juger.

VILLE DE LIÈGE. — BAINS DE RIVIÈRE.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle au public la défense faite par l'art. 64 du règlement communal du 26 juin 1827, « de prendre des bains dans la rivière ailleurs » qu'aux endroits ci-après désignés.

Arrondissement du Nord.

Le long de l'île du quai St-Léonard, au-delà de l'île aux osiers.

Arrondissement du Sud.

En remontant la Meuse au point de départ du sentier qui conduit au bureau des taxes municipales, établi près du Val Benoit.

Les contraventions sont punies d'une amende de quinze francs au maximum, et, en cas de non paiement, de quinze jours de prison.

Les pères et mères, les tuteurs, les maitres et commettants sont civilement responsables des amendes encourues par leurs enfants mineurs, leurs pupilles, domestiques et ouvriers.

A l'hôtel-de-ville, le 1<sup>er</sup> juin 1858

Le président, Louis JAMME.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 6 JUILLET.

Naissances : garçon, 1, filles, 4.  
Décès : garçons 2, filles 4, homme 1, femme 1, savoir :  
Renier-Joseph Dejardin, contre-maitre de fabrique, âgé de 56 ans, rue Pêcheur-Rue, époux de Jeannette Dargent. — Marie-Catherine Boussart, journalière, âgée de 61 ans, faubourg St-Marguerite, veuve de Servais Simon.

GRAND THÉÂTRE MÉCANIQUE.

Aujourd'hui jeudi 7 juin 1858, représentation à 8 heures.  
Diminution du prix des places : Premières, 1 fr. — Secondes, 50 c. — Troisièmes, 25 c. — 5<sup>me</sup>, militaires, 15 c.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Les places de chef de clinique externe et de chef de clinique interne seront mises au concours les 21 et 22 juin courant, à 5 heures de relevée.

Les élèves qui désirent concourir sont invités à se faire inscrire avant cette époque chez M. ANSIAUX, secrétaire de la faculté de médecine.

UN POIL ROUX.

(Scène de mœurs parisiennes.)

Dans quel abîme de malheurs peut tomber un homme qui a celui d'avoir des cheveux rouges, et que les vôtres se dressent d'horreur à ce récit. Jusqu'à ce jour, la couleur ardente de la chevelure a passé pour un simple désagrément aux yeux de quelques-uns, pour un genre original de beauté au goût de quelques autres, qui ont d'excellentes raisons pour penser ainsi; mais jamais on ne l'avait considérée sous son véritable point de vue, celui des dangers et des tragiques aventures qu'il peut entraîner.

Voyez et jugez... Un cheveu rouge a conduit sur le banc de la prévention deux personnes, la triste Mme. Boivet, l'infortuné Joseph, le plus rouge de tous les ouvriers ébénistes du faubourg Saint-Antoine. Un cheveu, un simple cheveu rouge a jeté la discorde dans un ménage et l'inimitié la plus implacable entre deux amis. Ecoutez le père Boivet.

Boivet : Mon juge, vous voyez ce rougeot, qu'a comme qui dirait des crins de carotte sur la tête, vous ne savez pas ce qu'il a déversé dessus la mienne... Eh! non, vous ne le savez pas!

Joseph : Quand tu aurais fait connaître à tout le public l'accident que je t'ai procuré, tu seras bien plus avancé, pas vrai!

Boivet : Joseph, ne me tutoie pas... Joseph ne me tutoie pas!

Joseph : C'est bon, on te dira vous, si ça te fait plaisir...

La femme Boivet : A-t-on jamais des jours de la vie vu un homme plus stupide que mon époux!... se fâcher avec un ami, pour un cheveu! faire des esclandres, des procès à sa légitime épouse. — Eh, c'est stupide.

Boivet : Madame, je donnerais cent sous pour n'être que stupide et

pas autre chose... Mais, grand Dieu! vous y avez mis bon ordre, vous et votre complice.

La femme Boivet : Allez! vous devriez rougir...

Boivet : Vous n'aimeriez mieux si j'avais cette faiblesse: on sait que les rouges vous conviennent... Fi!

Joseph : Ou est ce qu'on est, Boivet... Des goûts et des couleurs, il ne faut pas disputer...

La femme Boivet : Ne lui parle pas, Joseph, c'est un féroce.

M. le président, au mari : Allez-vous bientôt faire votre déposition? N'avez-vous rien autre chose à dire?

Boivet : Que si! que si! mon juge. J'ai à dire que j'avais pris chez moi comme ami et comme ouvrier, Joseph-le-Rougeot... Ces hommes rouges, faut jamais s'y fier... C'est bon, je me doutais de rien du tout... Je le laissais quelquefois seul le soir à l'atelier avec ma femme.

La femme : Pour aller boire et revenir me cogner...

Boivet : Madame! Vous en étiez digne... comme vous allez le voir, messieurs les présidents... Un soir en rentrant, étant de bonne humeur, je m'approche de mon épouse pour l'embrasser.

La femme : Pour me frapper...

Boivet : Pour vous embrasser, madame... — Et qu'est-ce que j'aperçois au beau milieu de ses cheveux noirs? un cheveu rouge, messieurs, un cheveu rouge! A qui pouvait-il être, je vous le demande?

Joseph : C'était le vent qui l'avait mis là.

La femme : C'est en balayant la boutique, que je l'aurai fait voler.

Boivet : C'est ce que je m'ai dit d'abord; aussi j'ai rien dit. J'ai pris

tout bonnement, et sans faire semblant de rien, ledit cheveu rouge, et je l'ai serré silencieusement dans mon gousset. Mais ça m'a ouvert les yeux, j'ai conçu de noirs soupçons et j'ai surveillé les coupables; si bien qu'un autre soir, je les ai surpris en flagrant délit.

La femme : Délit... délit... qu'est-ce que ça prouve...?

Boivet : Je vous dit que vous et Joseph vous vous embrassiez très-bien, très-bien.

Joseph : De simple amitié, pas davantage.

La femme : Il m'embrassait de force, j'en lève les deux mains.

Boivet : Suffit... J'en ai assez vu... Quand on embrasse un rouge comme ça... on est capable de tout.

M. le président : Et vous n'avez pas d'autres preuves de l'infidélité de votre femme?

Boivet : Que si, mon juge, que si... s'il vous faut une preuve, vous l'aurez... J'ai apporté dans mon gousset le cheveu rouge du coupable... je vais vous le montrer.

Boivet après avoir fouillé longtemps dans son gousset, l'avoir tourné et retourné vingt fois, trouve enfin le cheveu accusateur, le saisit entre deux doigts et pousse un cri de stupéfaction... Oh! sapristi! s'écria-t-il, c'est un cheveu blanc... il aura blanchi depuis deux mois que je le porte dans ma poche!... Oh! sapristi!

Les deux prévenus sont renvoyés de la plainte au milieu des rires bruyants de l'auditoire. Le mari condamné aux dépens, se retire en montrant aux curieux empressés autour de lui le cheveu métamorphosé, et répète piteusement : « Il a blanchi, sapristi!

OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LIBRAIRIE

A. LEROUX ET COMP., 14, RUE DE LA RÉGENCE.

Par suite d'ARRANGEMENTS pris avec M. BEAUFAYS, le sieur A. LEROUX est devenu acquéreur de son fonds et de sa clientèle.

ANNONCES.

On demande un REMPLACANT pour la milice de 1853. S'adresser rue de la Wache, n° 758.

Les personnes qui sont créancières ou débitrices de la SUCCESSION VACANTE de Georges KUHN, (et non Ruhn comme on l'a précédemment annoncé), 1er. lieutenant au 17me. régiment de réserve, sont invitées à se faire connaître dans les dix jours au bureau de la recette des domaines, Potlière, n° 751.

L'ON DEMANDE pour prendre en LOCATION une CAVE ou un MAGASIN, ayant issue sur la voie publique, pour y entreposer des vins. — Les propriétaires sont priés d'adresser leurs offres et conditions au numéro 45, Place Verte, ou au Bureau du Journal.

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que LA BELLE MAISON, avec cours, jardin, écurie, etc., sise à Liège, rue d'Amal, n. 563, a été adjugée moyennant 28,600 francs, et qu'on peut jusqu'au 8 Juin courant à midi, la surenchérir d'un vingtième.

FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE.

RUE VINAIVE D'ILE, N° 47, A LIÈGE.

L'épouse JANNÉ-JANSSEN a l'honneur d'annoncer que par suite d'achats très avantageux, ELLE A PU FAIRE UNE GRANDE DIMINUTION SUR LE PRIX de ses chapeaux, et des palmiers pour hommes et cadets.

FABRIQUE DE FER D'OUGRÉE.

Le Directeur-Gérant de la fabrique de fer d'Ougrée, a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires que l'assemblée générale se réunira à Ougrée, LUNDI, 18 JUIN, à 10 heures du matin, pour prendre connaissance des comptes et bilan conformément à l'article 55 des statuts.

Vente d'une Superbe Propriété, PRÈS DE LIÈGE.

LE MARDI 12 JUIN 1858, à trois heures de relevée, M<sup>e</sup> DE BEFVE, notaire à Liège, exposera en vente aux enchères publiques, en son étude,

UNE BELLE ET GRANDE MAISON, Avec cour, remise, écurie et fournil; jardins d'agrément et potager, ayant jet-d'eau et source très-abondante; bosquet et terre arable: le tout contigu d'une étendue superficielle de 2 bonniers 15 verges grandes, situé dans un vallon très-agréable, en la commune de Grivegnée, longeant la grande route de Liège à Chaudfontaine.

Les édifices sont entièrement neufs et construits très-solide ment au goût moderne. Ils sont propres, par leur distribution et emplacement, à un rentier et pourraient fort bien être convertis en établissement industriel.

Les fonds qui les environnent sont de première classe. Il sera facultatif aux amateurs de traiter à l'amiable pour l'acquisition de cette propriété, avant le jour fixé pour la vente publique.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE ET Sur la Vie,

AVEC PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX BÉNÉFICES. LA SOCIÉTÉ DULION BELGE et ÉTRANGÈRE

A l'honneur d'informer le public qu'elle garantit contre incendie, le feu du ciel compris, la valeur des propriétés mobilières et immobilières, moyennant les primes les plus modiques qui aient été fixées jusqu'à ce jour.

Cette Société, qui offre la plus parfaite sécurité, accorde aux assurés UNE PART dans les bénéfices, sans devoir supporter les pertes, et leur fait remise non-seulement de la septième année, mais encore de 5 p. c. au moins sur la sixième.

En cas de sinistre, elle paie comptant et sans aucune espèce de retenue. Elle assure également SUR LA VIE et accorde aux assurés le 5<sup>me</sup> des profits annuels.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. BUIS-SONNET, agent principal de ladite société à Liège, rue des Célestines, n° 675 bis, ou à M. JOIRIS, sous-agent, rue du Séminaire, n° 310, à Liège.

Vente de Meubles, SORTIR DE L'INDIVISION,

AUTORISÉE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL CIVIL A LIÈGE.

Le LUNDI 11 JUIN 1858 et jours suivants, A 10 heures précises du matin, au lieu du 22 mai, précédemment annoncée, il sera procédé, à l'hôtel du Canal de l'Ourthe à Tilly, par le ministère de M<sup>e</sup> RADELET, notaire, de résidence à Ougrée, à la VENTE publique :

- 1° DES EFFETS MOBILIERS GARNISSANT LEDIT HOTEL, Consistant principalement en commodes, garde-robes, horloges, tables, chaises, lits, matelas, bois de lit, linges de tables et autres, batterie complète de cuisine, etc. 2° D'une forte partie de VINS, notamment vins Bourgeois, Bordeaux, Champagne mousseux, rhin, etc. 3° D'un FONDS de COMMERCE en épicerie, indienne, etc. 4° D'un bon CHEVAL de batelier. 5° De DEUX solides BATEAUX d'Ourthe et de deux Chaloupes. 6° Et d'une grande quantité de pierres de taille, dites doubleaux, provenant des carrières Ste.-Anne et Cheret. Le tout appartenant pour douze quatorzièmes à M. MENTION et à ses enfants, et pour le surplus aux mineurs GHAYE. ARGENT COMPTANT.

M. MENTION prévient le public que, ne dégarnissant en rien son hôtel, il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance.

PROVINCE DE LIÈGE. — TRAVAUX PUBLICS.

Vendredi, 22 du courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et sous approbation de la députation du conseil provincial, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux ci-après, savoir :

- 1° La construction d'une partie de chemin de halage sur la rive gauche de la Meuse, le long d'un terrain appartenant à la dame Waems, à Hermalle. 2° Idem d'une partie de chemin de halage, sur la même rive de cette rivière, le long des haies dites devant le Pont de Visé. 3° Rectification, exhaussement et élargissement de différentes parties du chemin de halage de la Meuse, rive gauche, à partir et en aval de la Maillieue. 4° Réparations et divers ouvrages d'entretien ordinaire, à exécuter en 1858, sur tout le cours de la même rivière dans cette province, en amont de Liège. 5° Divers ouvrages d'entretien ou réparations, à exécuter pendant cette année, sur le cours de la rivière susdite, depuis le pont Maghin à Liège, jusqu'à la limite de la province de Liège, vers celle de Limbourg. 6° Construction d'une partie de chemin de halage, le long et à la gauche de la rivière d'Embleve, en aval du pertuis ménagé dans la digue de barrage du moulin de Martin Rive. 7° Idem d'une partie de chemin de halage sur la rive droite de la même rivière à partir d'un peu en aval du passage d'eau de Halleux. 8° Travaux à faire pour débarrasser la ligne navigable de la dérivation de la rivière d'Ourthe vers le pont d'Amérecœur, des pieux qui y gênent la navigation, qui se trouvent immédiatement au-dessus du bassin des communes, à la Boverie. 9° Réparation à exécuter au local de la gendarmerie à Liège.

Liège, le 2 juin 1858. Le gouverneur de la province de Liège, Baron VAN DENSTEEN.

FACULTÉ DE SURENCHÉRIR LA MAISON AVEC JARDIN DE FEU M. DE DONNEA DE GRANDAAZ.

Par procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, le 31 mai 1858, il a été adjugé moyennant 58,700 francs, UNE MAISON A PORTE COCHÈRE, avec cour, pompe, remise, écurie et beau jardin, située à Liège, place St.-Jean en Isle, cotée 809, ayant deux issues, l'une sur la rue place St.-Jean; l'autre rue de la Casquette, le tout contenant 660 mètres de terrain.

Et aux termes des conditions de cette adjudication, toute personne solvable peut, INCLUS LE 10 JUIN 1858, surenchérir cet immeuble d'un 20<sup>e</sup> du prix, par une déclaration à faire au bas dudit procès-verbal.

S'adresser pour voir cette maison ainsi que pour prendre connaissance des conditions de la vente, en l'étude de M<sup>e</sup>. Louis DEJAER, légiste, place S<sup>e</sup>-Claire, à Liège, ou en celle dudit notaire, rue Hors-Château.

BOURSES.

PARIS, LE 5 JUIN.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like Trois p. c., Quatre p. c., Cinq p. c., Act. de la Banque, etc.

LONDRES, LE 4 JUIN.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like 5% consolidés, BELGE 1852, c. d., HOL. Dette active, etc.

AMSTERDAM, LE 5 JUIN.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like HOLL. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, etc.

ANVERS, LE 6 JUIN.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like ANVERS. Det. act., Emp. de 48 mill., etc.

CHANGES.

Table with 2 columns: Location and Price. Includes items like Amsterdam C. jours, Id. 3 mois, Rotterdam C. jours, etc.

BRUXELLES, LE 6 JUIN.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, etc.

VIENNE, LE 20 MAI.

Métalliques, 107.—Actions de la Banque, 1450.

PLACE D'ANVERS, LE 6 JUIN.

Notre marché de ce jour a été calme pour la généralité des articles. On a cité seulement une vente de 16 balles crins de Buenos-Ayres à prix qui est tenu secret.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 JUIN.

Le brick suédois Svalan, v. de Stockholm, ch. de goudron, prussien Caroline, v. de Memel, ch. de bois.

Imprimerie de J.-Bte NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 623, à Liège.